



Litige avec un acheteur d'un véhicule

Par **sanis**, le **12/08/2010** à **17:49**

Bonjour,rnrnJe suis un particulier et j'ai vendu il y a 11 mois un véhicule à un particulier.rnJ'ai fait de nombreuses réparation sur ce véhicule avant de le vendre dont le joint de culasse. Le contrôle technique était vierge, et l'acheteur à bien essayé le véhicule avant de l'acquérir. Il y a quelques jours l'acheteur me recontacte, car la culasse a laché et il me demande de faire une annulation de vente sinon il engage des poursuites pour vice caché, car il estime que je lui ai vendu le véhicule avec la culasse défaillante. Cela fai 11 mois qu'il roule avec le véhicule et si la culasse était déjà défaillante lors de l'achat il n'aurait pas roulé tout ce temps là avec il s'en saurait apperçu le jour même, surtout que je lui avait signalé que j'avais changé le joint de culasse car la culasse était bonne car je l'avais fait éprouver par un professionnel. Une culasse morte se voit tout de suite et pas un an après, alors est ce que je risque quelque chose au point de vue juridique ? Merci de vos réponse car je ne sais pas quoi faire.

Par **chaber**, le **13/08/2010** à **09:38**

BonjourrrnrnQue l'acheteur tente de vous soutirer une indemnité est de bonne guerre mais invoquer un tel vice caché 11 mois après semble un peu gros. rnrnJe vous conseillerai de répondre à ce courrier en expliquant que vous n'avez rien caché lors de la vente et que par conséquent vous refusez la prise en charge des problemes actuels. Si jamais vous etes mis en cause par la partie adverse vous pourrez toujours à ce moment la contacter votre protection juridique afin de vous faire defendre par un expert. Celui-ci examinera le vehicule avec l'expert de votre acheteur, afin de determiner la cause de cette defaillance ainsi que sa date approximative de declenchement. Je pense qu'il pourra sans trop de problème arriver à la conclusion que le joint de culasse s'est détérioré suite à une mauvaise utilisation du vehicule par le proprietaire actuel (temps de chauffe non respecté ou niveau de refroidissement trop

bas), afin de vous mettre hors de cause.